



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Secrétariat Général MAPS Administrations Centrales et International 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 Dossier suivi par : Jean Poitou Duplessy 01 49 55 49 93 jean.poitou-duplessy@agriculture.gouv.fr Réf. 2013mob19	NOTE DE SERVICE SG/MAPS/N2013-0157 Date: 10 juillet 2013
---	---

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire
et de la Forêt
à tous les agents

Objet : deux appels de candidatures en administration centrale : DGAL-DGER

Direction générale de l'alimentation
Service de la coordination des actions sanitaires (SCAS)
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales
Adjoint(e) à la Sous-directrice du pilotage des ressources et des actions transversales
Poste n° 07 910 - A - susceptible d'être vacant

Personnes à contacter :

M. Patrick DEHAUMONT – Directeur général – 01 49 55 58 10 / 55 90

M. Jean-Luc ANGOT – Directeur général adjoint – 01 49 55 81 77

Mme Laurence DELVA – Sous directrice – 01 49 55 42 09

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique (SET)
Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences
Chef(fe) du bureau de la gestion des dotations et des compétences
Poste n° 08 003 - A - prise de fonction attendue le 1^{er} septembre 2013

Personne à contacter :

M. Philippe CUCCURU, Sous-directeur - 01 49 55 51 75 / 06 10 54 24 17

Mots clés : APPELS CANDIDATURES ADMINISTRATION CENTRALE : DGAL-DGER

DESTINATAIRES	
Pour exécution : Administration centrale Services déconcentrés Établissements publics	Pour information :

Le Sous-directeur mobilité, emplois, carrières

Michel GOMEZ

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Direction Générale de l'Alimentation (DGAL)
Service de la coordination des actions sanitaires (SCAS)
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales (SDPRAT)
251, rue de Vaugirard – 75732 Paris Cedex 15

Adjoint(e) à la Sous-directrice
du pilotage des ressources et des actions transversales

N° du poste : 07 910		
Catégorie : A		
Cotation parcours professionnel postes catégorie A : 3		Cotation part fonction PFR Attaché d'administration : 5
Poste susceptible d'être vacant		
Présentation de l'environnement professionnel	La sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales, est notamment chargée d'une part du pilotage des moyens humains et budgétaires du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation », d'autre part de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de l'alimentation, du management par la qualité, du pilotage de la performance des services, de la coordination des contrôles officiels, des relations interministérielles et du pilotage du réseau des laboratoires d'analyses.	
Objectifs du poste	Assurer avec la Sous-directrice le pilotage de la sous-direction.	
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	L'adjoint de la Sous-directrice assure les missions d'animation et de management de la sous-direction conjointement avec la Sous-directrice. Il est en charge des mêmes dossiers que la Sous-directrice et connaît, à ce titre, l'ensemble des questions relevant de la sous-direction.	
Champ relationnel du poste	Relations régulières avec les services de la DGAL, du secrétariat général et des autres directions du M.A.A.F., les services déconcentrés et le ministère chargé du budget.	
Compétences liées au poste	Savoirs	Savoir-faire
	Solide expérience en gestion budgétaire, Expérience en gestion des ressources humaines et dans le domaine de la formation, Bonne connaissance de l'activité de la DGAL et de ses services déconcentrés	Management d'équipe Relations humaines Contacts inter-services Fonctionnement en réseau Disponibilité
Personnes à contacter	Patrick DEHAUMONT – Directeur général – 01 49 55 58 10 /55 90 patrick.dehaumontl@agriculture.gouv.fr Jean-Luc ANGOT – Directeur général adjoint – 01 49 55 81 77 jean-luc.angot@agriculture.gouv.fr Laurence DELVA – Sous directrice – 01 49 55 42 09 laurence.delva@agriculture.gouv.fr	

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences
 1 ter, avenue de Lowendal - 75700 – PARIS SP 07

Chef(fe) du bureau de la gestion des dotations et des compétences
Prise de fonction attendue le 1^{er} septembre 2013

N° du poste : 08 003

Catégorie : A+

Cotation parcours

professionnel

postes catégorie A : 3

**Présentation de
l'environnement
professionnel**

Le bureau de la gestion des dotations et des compétences (BGDC) est chargé de la répartition des moyens en personnel et en crédit des établissements de l'enseignement technique agricole public, dans le cadre du dialogue de gestion avec les DRAAF. Il assure également la mise en œuvre du mouvement des personnels titulaires et contractuels.

Il est également chargé de formaliser et de mettre en œuvre, dans une vision pluriannuelle, la politique d'acquisition des compétences nécessaires aux établissements précités, en déclinaison des référentiels pédagogiques et des offres de formation retenues.

Objectifs du poste

Permettre aux établissements de l'enseignement technique agricole public d'assurer leurs missions : définition, répartition et gestion des dotations nécessaires, d'une part, définition et allocation des compétences requises, d'autre part .

**Description des missions à
exercer ou des tâches à
exécuter**

Placé sous l'autorité directe du sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences, le titulaire du poste est chargé :

1 - d'adapter les moyens humains alloués aux établissements précités, en fonction de leurs besoins, au titre de l'année scolaire considérée, en fonction de la carte des formations proposée :

- de piloter de l'ensemble des emplois permanents du programme 143 (public) : personnel de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA), de direction des centres de formation pour apprentis (CFA), des centres de formation professionnelle et de promotion pour adultes (CFPPA), des exploitations agricoles et des ateliers technologiques des EPLEFPA, enseignants titulaires et contractuels, conseillers principaux d'éducation, personnels administratifs et techniques ;

- de répartir et allouer aux directions régionales des moyens de remplacement, des moyens en vacations et des subventions permettant le recrutement des assistants d'éducation ;

- d'organiser et de piloter, en lien avec les autorités académiques (directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt / services de la formation et du développement) des expertises-emplois. Ces expertises, mises en œuvre à l'automne et au printemps, qui concernent l'ensemble des postes permanents de la dotation, visent à déterminer les postes à ouvrir, à fermer ou à transformer. Les objectifs de cet exercice sont, d'une part, d'assurer le respect du schéma d'emplois et, d'autre part, de déterminer les postes à proposer aux agents dans le cadre de la mobilité. Il permet enfin de s'assurer du respect, par chaque direction régionale, de sa dotation de référence en personnels administratifs ;

- d'organiser la mobilité de chaque catégorie d'agents, appartenant à une dizaine de corps différents, en lien étroit avec les organisations syndicales représentatives : pilotage de l'élaboration et de la publication des circulaires de mobilité ; participation aux commissions administratives paritaires (CAP) nationales des enseignants titulaires, des conseillers principaux d'éducation (CPE) et aux commissions consultatives paritaires (CCP) nationales des enseignants contractuels ; participation aux CAP et CCP des personnels de direction, des personnels administratifs et techniques. L'ensemble des postes présents au sein des EPLEFPA doivent être pourvus au plus tard le 1^{er} septembre, afin d'assurer aux

	<p>élèves et aux étudiants une rentrée scolaire dans des conditions optimales ;</p> <p>2 - d'assurer un dialogue social permanent de qualité : répondre aux interrogations ou saisines des représentants des organisations syndicales, tant sur les sujets de fond, que sur la situation individuelle d'agents ;</p> <p>3 - d'élaborer et de proposer un plan de recrutement des personnels d'enseignement et d'éducation (CPE), et des personnels des équipes de direction, participer à la mise en œuvre des actions de recrutement nécessaires, en particulier à l'organisation des concours : déterminer les besoins de recrutement par concours (interne, externes et de « déprécarisation ») ;</p> <p>4 - de définir, en lien avec l'inspection de l'enseignement agricole, l'école nationale de formation agronomique (ENFA) de Toulouse et AgroSup Dijon, les compétences des personnels nécessaires à l'exercice des missions et des activités de l'enseignement technique agricole public : une réflexion est actuellement menée concernant les évolutions à mettre en œuvre dans le cadre de la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;</p> <p>5 - d'accomplir d'autres actions : participation aux CAP disciplinaires ; mise en œuvre des procédures de réorientation et de reconversion des agents, de recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle ;</p> <p>6 - d'encadrement : le bureau est actuellement composé de 11 agents (2 A+ ; 7 A et 2 B).</p>	
Champ relationnel du poste	<ul style="list-style-type: none"> - les autres bureaux de la DGER ; - les DRAAF (SRFD) ; - les bureaux de gestion du SRH (SDMEC) / les IGAPS ; - l'inspection de l'enseignement agricole / les médiateurs de l'enseignement agricole ; - les représentants des organisations syndicales. 	
Compétences liées au poste	<p style="text-align: center;">CONNAISSANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> - circuits et procédures administratives (en général, en ressources humaines plus particulièrement) ; - du contexte de l'enseignement technique agricole public ; - de la GPEC - des conditions de décompte des effectifs et de respect du schéma d'emploi ; - des conditions de négociations de la masse salariale du programme 143 - des effets masse salariale des décisions prises en matière RH (retour catégoriel, déprécarisation; reclassements etc...) 	<p style="text-align: center;">SAVOIR-FAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les techniques de conduite d'entretien, de réunion et de négociation. Rédiger des notes de synthèse et ajuster la communication en fonction des situations. Discerner les enjeux, anticiper et prendre des initiatives. Techniques managériales. Respecter et faire respecter la confidentialité des informations. Assurer une grande rigueur dans l'exécution des tâches.
Personne à contacter	<p>Philippe CUCCURU, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences / Tél : 01 49 55 51 75 / 06 10 54 24 17 / philippe.cuccuru@agriculture.gouv.fr</p>	